

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 21 septembre 2011 à 19h00 en ajournement de l'assemblée tenue le 6 septembre 2011, à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

Formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

Sauf mention expresse à l'effet contraire, le président d'assemblée s'abstient de voter.

AFFAIRES DIVERSES

- **2833 – 2011** - **Règlement numéro 105-2011** – Modification de l'article 5 à la demande du Ministère des Affaires municipales, régions et organisation du territoire;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que l'article 5 du règlement 105-2011 soit modifié pour se lire comme suit :

« Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. »

ADOPTÉ

- **2834 – 2011** – **Cours d'eau Landry** – Demande de réalisation de travaux dans un cours d'eau – Madame Marthe Tremblay;

Considérant que madame Marthe Tremblay, propriétaire du 286 chemin St-Cyr dans le Canton de Cleveland présente une demande formelle

d'intervention dans cette partie du ruisseau Landry situé sur le lot 14A, rang 8 du cadastre du Canton de Shipton (Ville de Danville), lot dont elle est propriétaire ;

Considérant que le rapport produit, le « Groupe Poly-Tech » mentionne :

1° « *De plus, sur les 112 premiers mètres du sous-embranchement No. 1, il est recommandé d'effectuer un nettoyage et un débroussaillage du fossé étant donné les travaux en amont dans le territoire du Canton de Cleveland* » ; et

2° « *Il est donc recommandé d'effectuer des travaux d'entretien sur une distance d'environ 215 mètres linéaires à la jonction des 2 cours d'eau dans la municipalité de Danville pour assurer l'écoulement efficace de ces deux embranchements* » ;

Considérant que les travaux demandés ne consistent qu'en des travaux d'entretien ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Francine L. Girard, appuyée par la conseillère Lisette Fréchette d'appuyer la demande de madame Tremblay auprès de la MRC des Sources et consistant en la réalisation de travaux d'entretien dans cette partie du ruisseau Landry sise sur le lot 14A du rang 8 au cadastre du Canton de Shipton (Ville de Danville) ;

Les frais de ces travaux seront assumés par madame Marthe Tremblay.

ADOPTÉ

- Arrivée du Conseiller Michel Plourde à 19h15;

- **2835 - 2011** – Denise Lamontagne – Réclamation pour « rideaux jaunis »;

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité, à défaut pour la réclamante d'établir une faute, refuse de faire droit à la réclamation.

ADOPTÉ

- **2836 – 2011** – Service incendie – Entente avec les officiers;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité accepte de :

1° Hausser la rémunération horaire des officiers de \$0.50 effectif du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011;

2° Porter la rémunération payée pour les tours de garde hebdomadaires à \$100.00 effectif à compter du 25 septembre 2011 jusqu'au 31 décembre 2015;

3° Autoriser une rémunération correspondant à celle accordée lors des interventions lorsque ces derniers répondent à un appel « administratif »;

4° Autoriser le service d'avoir au sein de ses officiers l'usage de 3 cellulaire « 10-4 » afin de faciliter les communications;

Que le Maire et le directeur général soient autorisés de signer pour et en son nom toute entente officielle à intervenir à ce sujet.

ADOPTÉ

- 2837 – 2011 – Comité d'embellissement – Félicitations;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Michel Plourde que la municipalité fasse part de son appréciation et transmette ses félicitations au Comité d'embellissement concernant le choix des fleurs et leur agencement au cours de la présente saison.

ADOPTÉ

- 2838 -2011 – Activités économiques temporaires – Facturation de permis;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité procède à la facturation des permis qu'auraient du demander certains individus pendant le « Symposium des Arts » et la « Fête au Village » pour avoir tenu une activité économique temporaire (vente de garage ou autre) et ce sur indication des personnes concernées.

ADOPTÉ

- 2839 – 2011 – Partenaires de la Petite enfance - Soutien pour la location d'un local;

Considérant que la Municipalité s'est doté d'une politique familiale;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité contribue à raison d'une somme de \$300.00 pour défrayer le manque à gagner de cet organisme pour utilisation du local au sous-sol de l'Église Trinity;

Ce montant représente le différentiel entre la contribution hebdomadaire requise de l'organisme (\$9.00) et la somme payable

pour l'utilisation du local (\$25.00) multiplié par le nombre d'utilisations prévues.

ADOPTÉ

- **2840 – 2011 – Centre Mgr. Thibault** – Réfection de l'entrée latérale donnant accès aux locaux du sous-sol;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité mandate monsieur André Bourassa de la firme « Bourassa, Maillé, architectes » pour produire une estimation de ce qu'il en coûterait pour la préparation de « plans et devis » visant à remplacer l'entrée nord donnant accès au sous-sol par une nouvelle entrée :

- Avec fondation pour prévenir du gel, avec toiture pour abriter la descente avec rampes sans marches si possible;
- Avec drain avant les portes;
- Portique muni de portes avec barres paniques;
- Chauffage intérieur du portique.

ADOPTÉ

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**